

Ofi Invest Biodiversity Global Equity I-XL

LU2922762062

31/12/2025

Orientation de gestion

Commercialisé en FR


Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Actions autres thèmes particuliers



| | |
|--|------------------------------|
| ▶ Actif net du fonds | 153,18 M€ |
| ▶ Actif net de la part | 99,86 M€ |
| ▶ Valeur liquidative | 55 938,44 € |
| | |
| ▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾ | Fonds Indice 0,20% -0,38% |



| | | |
|---|-----------------|--|
| ▶ Gérants | | |
| Victoria Richard | Frédéric Tassin | |
| Les équipes sont susceptibles d'évoluer | | |



| | |
|----------------------|-------|
| ▶ Durée de placement | 5 ans |
|----------------------|-------|



| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| ▶ SFDR ⁽³⁾ | Article 8 |
| ▶ Notation ESG ⁽³⁾ | Fonds Univers 6,6 6,4 |
| ▶ Couverture note ESG | 100,0% 99,5% |

Ce compartiment de SICAV vise à profiter des marchés actions mondiaux en investissant principalement dans des entreprises internationales, responsables et engagées dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et en faveur de la protection de la nature et de la restauration des écosystèmes. La société de gestion s'appuie sur la recherche financière et extra-financière fondamentale pour sélectionner chaque titre à long terme.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
31/10/2024

Date de lancement de la part
31/10/2024

Société de gestion
Ofi Invest Lux

Forme juridique
SICAV

Classification AMF

-

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFICIXL LX

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,57%

Indice de référence
MSCI World

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

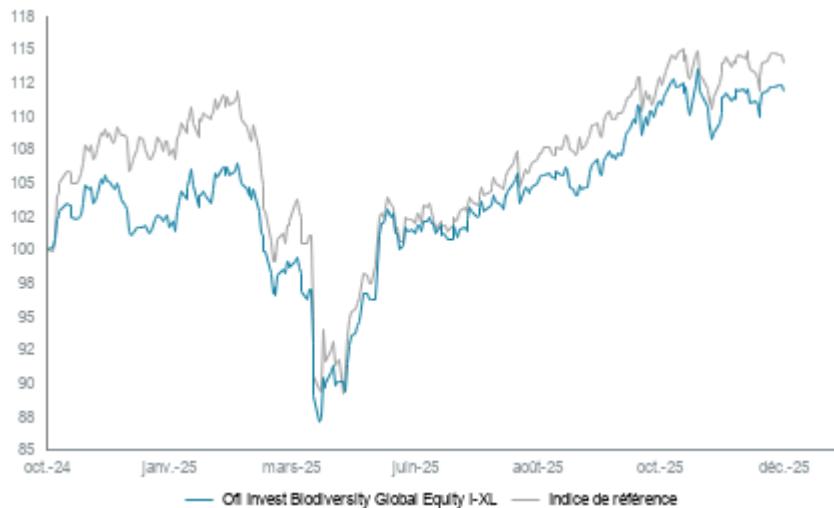
Ofi Invest Biodiversity Global Equity I-XL

LU2922762062

31/12/2025

Performances & risques

► Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 31/10/2024)



► Performances cumulées⁽¹⁾

| En % | Fonds | Indice | Relatif |
|-----------|-------|--------|---------|
| Da* | 10,41 | 6,77 | 3,65 |
| 1 mois | 0,20 | -0,38 | 0,59 |
| 3 mois | 3,91 | 3,17 | 0,75 |
| 6 mois | 10,07 | 10,56 | -0,49 |
| 1 an | 10,41 | 6,77 | 3,65 |
| 2 ans | - | - | - |
| 3 ans | - | - | - |
| 5 ans | - | - | - |
| 8 ans | - | - | - |
| 10 ans | - | - | - |
| Lancement | 11,88 | 14,02 | -2,15 |

*Da : début d'année

► Performances annuelles⁽¹⁾

| En % | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Fonds | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Indice | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Relatif | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

► Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

| En % | Trimestre 1 | | Trimestre 2 | | Trimestre 3 | | Trimestre 4 | |
|------|-------------|--------|-------------|--------|-------------|--------|-------------|--------|
| | Fonds | Indice | Fonds | Indice | Fonds | Indice | Fonds | Indice |
| 2021 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2022 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2023 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2024 | - | - | - | - | - | - | 1,32 | 5,17 |
| 2025 | -4,95 | -5,86 | 5,54 | 2,58 | 5,92 | 7,17 | 3,91 | 3,17 |

► Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

| En % | Volatilité | | Perte Maximale | | Délai de recouvrement | | Tracking error | Ratio d'info | Ratio de sharpe | Bêta | Alpha |
|-----------|------------|--------|----------------|--------|-----------------------|--------|----------------|--------------|-----------------|------|-------|
| | Fonds | Indice | Fonds | Indice | Fonds | Indice | | | | | |
| 1 an | 15,34 | 16,56 | -18,17 | -20,29 | 161 | 168 | 4,74 | 0,67 | 0,45 | 0,89 | 0,07 |
| 3 ans | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 5 ans | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 8 ans | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Lancement | 14,02 | 16,05 | -18,17 | -20,29 | 161 | 168 | 4,93 | -0,41 | 0,51 | 0,88 | -0,01 |

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjettent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Biodiversity Global Equity I-XL

LU2922762062

31/12/2025

Rapport mensuel

Part IXL_D

Actions



Structure du portefeuille

▶ Répartition sectorielle⁽⁴⁾

| En % | Fonds | Indice |
|--|-------|--------|
| Technologie | 24,6 | 32,2 |
| Biens et services industriels | 13,9 | 11,9 |
| Santé | 10,1 | 9,4 |
| Banques | 7,7 | 7,3 |
| Services aux collectivités | 6,6 | 2,8 |
| Aliments, boissons et tabac | 6,4 | 2,6 |
| Automobiles et pièces | 4,4 | 2,5 |
| Produits et services de consommation | 4,2 | 2,2 |
| Construction et matériaux | 4,0 | 1,3 |
| Commerce de détail | 2,5 | 5,6 |
| Services financiers | 2,3 | 4,6 |
| Ressources de base | 2,1 | 1,7 |
| Soins personnels, pharmacies et épicerie | 2,1 | 1,7 |
| Télécommunications | 1,9 | 2,2 |
| Assurance | 1,7 | 3,0 |
| Energie | 1,6 | 3,6 |
| Produits chimiques | 1,5 | 0,9 |
| Voyages et loisirs | - | 1,6 |
| Médias | - | 1,1 |
| Immobilier | - | 1,8 |
| OPC | - | - |
| Dispo/Liquidités investies | 2,1 | - |

▶ Répartition géographique

| En % | Fonds | Indice |
|----------------------------|-------|--------|
| Etats-Unis | 53,2 | 70,0 |
| Japon | 7,0 | 5,5 |
| France | 5,9 | 2,4 |
| Pays-Bas | 5,8 | 1,6 |
| Italie | 4,3 | 0,8 |
| Allemagne | 3,7 | 2,4 |
| Canada | 3,2 | 3,4 |
| Espagne | 3,1 | 0,9 |
| Irlande | 2,8 | 1,3 |
| Royaume-Uni | 2,8 | 3,9 |
| Norvège | 2,4 | 0,1 |
| Suisse | 2,0 | 2,7 |
| Danemark | 1,8 | 0,5 |
| Autres Pays | - | 4,7 |
| OPC | - | - |
| Dispo/Liquidités investies | 2,1 | - |

▶ Répartition par devise (hors OPC)

| En % | Fonds |
|----------------|-------|
| USD | 72,5 |
| EUR | 7,3 |
| JPY | 7,0 |
| Autres devises | 13,2 |

▶ Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

| En % | | |
|---|-----|--|
|  NVIDIA CORP | 7,0 | |
| US Technologie | | |
|  MICROSOFT CORP | 5,6 | |
| US Technologie | | |
|  BROADCOM INC | 3,2 | |
| US Technologie | | |
|  BANK OF NEW YORK MELLON CORP | 2,3 | |
| US Services financiers | | |
|  KURITA WATER INDUSTRIES LTD | 2,3 | |
| JP Biens et services industriels | | |

▶ Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

| En % | Fonds |
|---|-------|
| Petites capitalisations (< 500 M€) | - |
| Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€) | 7,2 |
| Grandes capitalisations (> 10 Mds€) | 92,8 |

▶ Profil / Chiffres clés

| | |
|-------------------------------|------|
| Nombre d'actions | 65 |
| Taux d'exposition actions (%) | 97,9 |

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest Biodiversity Global Equity I-XL

LU2922762062

31/12/2025



▶ Commentaire de gestion

Les marchés actions américains n'ont guère évolué en décembre, le rally saisonnier de fin d'année ne s'est pas produit. Pour autant, le bilan annuel est très positif avec une performance à deux chiffres pour les principaux indices américains. Cette solide performance s'explique par l'optimisme entourant les valeurs technologiques et l'intelligence artificielle malgré des inquiétudes ponctuelles durant l'année, notamment sur les droits de douane ou les niveaux de valeurs de certains pans de la cote. Les marchés ont ainsi fini l'année près de leurs plus hauts historiques.

Les bourses européennes ont légèrement progressé en décembre pour afficher une performance annuelle comparable à celle de Wall Street en monnaies locales et supérieure en prenant en compte la baisse du dollar. Les actions du Vieux Continent ont dans un premier temps profité de la désaffection des investisseurs pour Wall Street et de la perspective d'une relance massive par l'Allemagne. Les indices Stoxx 600 et Dax 40 ont réalisé des records, portés par les secteurs de la défense et des banques. La Bourse de Paris a profité de cet engouement malgré l'incertitude politique en France et son exposition plus élevée au commerce mondial malmené par les droits de douane.

La bourse japonaise a continué de gagner du terrain en décembre, lui permettant de signer une troisième année consécutive de hausse. Les actions japonaises ont bénéficié de la faiblesse du yen et de la perspective d'un plan de relance. L'élection de Sanae Takaichi a permis au marché japonais de figurer en première place du classement des performances boursières 2025, ceci malgré un contexte de hausses des taux courts dans l'archipel un peu inédit dans le monde développé.

Dans ce contexte, le fonds a généré une performance positive en absolu, supérieure à celle du MSCI World. Cette performance positive s'explique notamment par la bonne performance des quelques banques présentes en portefeuille (le secteur est, de manière générale, peu présent dans l'univers d'investissement). Le secteur de la consommation discrétionnaire a également fortement contribué, notamment Toyota et Chipotle Mexican Grill. Il faut aussi noter la bonne performance de Newmont et Crown dans le secteur des matériaux ou encore Tomra Systems et Ceco Environmental dans l'industrie. Certaines valeurs ont toutefois déçu: c'est le cas par exemple de Broadcom et Microsoft, impactées par des inquiétudes sur la thématique de l'intelligence artificielle.

Sur la période, nous avons vendu Chipotle Mexican Grill dont le score Biodiversité OIAM se dégrade au 1er janvier 2026. Nous avons également pris des profits sur CRH et renforcé EDP Renovaveis et Adidas.

Ofi Invest Biodiversity Global Equity I-XL

LU2922762062

31/12/2025

► Caractéristiques additionnelles

| | |
|---------------------------------|--|
| Date de création du fonds | 15/11/2023 |
| Principaux risques | L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr . |
| Date dernier détachement | - |
| Montant net dernier détachement | - |
| Commissaires aux comptes | PwC Luxembourg |
| Devise | EUR (€) |
| Limite de souscription | 12:00 |
| Limite de rachat | 12:00 |
| Règlement | J+2 |
| Investissement min. initial | 30 000 000 Euros |
| Investissement min. ultérieur | Néant |
| Libellé de la SICAV | GLOBAL FUND |
| Libellé du compartiment | Ofi Invest Biodiversity Global Equity |
| Valorisateur | Societe Generale Securities Services Luxembourg |
| Dépositaire | Societe Generale Bank Trust Luxembourg |

Ofi Invest Biodiversity Global Equity I-XL

LU2922762062

31/12/2025

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOUVREMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk& Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITÉ

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Ofi Invest Biodiversity Global Equity I-XL

LU2922762062

31/12/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.